



## COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES (CSR/P)

### SECRETARIAT PERMANENT

#### Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) – Coordination régionale

#### DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR UNE ETUDE COMPARATIVE DES CONDITIONS D'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES (CSR/P), ET CEUX DU COMITE DES PECHEES POUR LE CENTRE OUEST DU GOLFE DE GUINEE (CPCO)

**No de Prêt/Crédit/Don : IDA PPF V0920**  
**Project ID : P161906 (CV, GA, GB, SN, CSR/P)**  
**Contrat N°CSR/P/PRAO-PREPAPH2/C3-2017**

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSR/P) a bénéficié d'un financement de l'Agence de Développement International (IDA) pour financer des activités du *Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)*, et a l'intention d'utiliser une partie des fonds destinés à la préparation de la Phase 2 dudit Programme, pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **SERVICES DE CONSULTANT POUR UNE ETUDE COMPARATIVE DES CONDITIONS D'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CSR/P ET CEUX DU CPCO** ».

Les services du consultant comprennent :

- **Etape 1** : Etat des lieux : (i) un état des régimes de licences de pêche existants, des accords de pêche entre les Etats côtiers, leur histoire et leur développement récent ; (ii) pour chaque régime de licence, un inventaire des coûts d'accès et des conditions associées notamment en termes d'emploi de marins nationaux, de débarquements dans les ports nationaux et de mécanismes de suivi et de contrôle (observateurs, VMS, ... ) ; (iii) une étude du niveau de transparence publique des conditions des différents régimes de licence pris en compte ; (iv) une étude des facteurs économiques et politiques et leur dynamique en ce qui concerne les modalités d'accès de la pêche dans le cadre des différents Etats membres.
- **Etape 2** : une analyse comparative et recommandations : (i) une comparaison des différents régimes de licences pour une caractérisation de l'équité des conditions d'accès accordées par les différents Etats côtiers concernés et une justification de la nécessité d'avoir des termes et conditions communes pour les modalités d'accès de la pêche (harmonisation des droits de licence), y compris des protocoles et le cadre juridique y afférant ; une formulation de propositions par type de pêcherie sur des modalités d'accès (coûts et conditions associées) de nature à permettre aux Etats côtiers concernés de maximiser les retombées économiques de leurs ressources et qui pourront faire l'objet d'une convention à adopter par les deux organisations.
- **Etape 3** : une restitution des résultats de l'Etude à la CSR/P, aux Comités de coordination de la CSR/P et du CPCO et à la Conférence des Ministres pour adoption.

Le démarrage des prestations est prévu pour janvier 2018 dans les locaux de la CSR/P. La CSR/P invite ainsi les consultants individuels (« Consultants ») admissibles, disposant de l'expertise requise, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations **démontrant** qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services à savoir : (i) un diplôme d'Etudes supérieures spécialisées (minimum de M.Sc.) dans au moins un des domaines suivants : économie des pêches, sciences halieutiques, statistiques, gestion des ressources naturelles, politique des pêches, aménagement des ressources halieutiques ; (ii) un minimum de 15 ans d'expérience dans la gestion durable des pêches ou dans un domaine connexe, avec une bonne maîtrise des questions relatives aux accords/licences de pêche (iii) une expérience avérée en gestion de projet en lien avec le secteur des pêches au niveau de la région ouest africaine ; (iv) la connaissance du français et de l'anglais ; une bonne connaissance du portugais serait un atout.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.17 des *Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les services de Consultants, & Services de Consultants* de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels, en accord avec les procédures définies dans les « *Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le*

*financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les services de Consultants, & Services de Consultants » de Juillet 2016.*

Les dossiers de candidature comprendront un curriculum vitae (CV) détaillé récent, une copie des diplômes et certificats obtenus, un document justifiant la nationalité. Ils devront comporter toutes les informations et références permettant à la CSRP de pouvoir s'informer ou mener une enquête sur le Consultant.

Les dossiers doivent être déposés soit par courrier électronique, soit par personne physique, soit par courrier (postal ou autre circuit d'envoi) au plus tard le **jeudi 23 novembre 2017 à 11 heures** à l'adresse suivante : **Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) - Liberté 4, villa 5218, Allées Khalifa Ababacar SY sur Dieuppeul - Tél. : 00 (221) 33 825 88 63 / 00 (221) 33 864 04 75 - E-mail : [spscrp@spscrp.org](mailto:spscrp@spscrp.org); avec copie à : [demba.kane@spscrp.org](mailto:demba.kane@spscrp.org), et [fatmaseck.sow@spscrp.org](mailto:fatmaseck.sow@spscrp.org)**

Les plis fermés devront porter la mention « **SERVICES DE CONSULTANT POUR UNE ETUDE COMPARATIVE DES CONDITIONS D'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CSRP ET CEUX DU CPCO** ». Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires dans le site web de la CSRP ([www.spscrp.org](http://www.spscrp.org)) et à l'adresse ci-dessus aux heures suivantes :

- du lundi au jeudi : de 08h à 13h puis de 14h à 17h30
- le vendredi de 08h à 13 heures.

**Le Secrétaire Permanent de la CSRP  
Monsieur Malal SANE**